MUNICIPALITÉ
ST-CHRISTOPHE
d'ARTHABASKA

Le Christophien

MUNICIPALITÉ DE
ST-CHRISTOPHE
d'ARTHABASKA

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE QUADRIMESTRIEL

418, avenue Pie-X
St-Christophe-d'Arthabaska
G6R 0M9
Tél.: 819-357-9031

Automne 2018
Vol. 08 – No. 02

Le laboureur et ses enfants

Travaillez, prenez de la peine:
C'est le fonds qui manque le moins.
Un riche Laboureur,
sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses enfants, leur parla
sans témoins.
Gardez-vous, leur dit-il,
de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents.
Un trésor est caché dedans.
Je ne sais pas l'endroit;
mais un peu de courage
Vous le fera trouver:
vous en viendrez à bout.
Remuez votre champ
dès qu'on aura fait l'août.
Creusez, fouillez, bêchez,
ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.
Le Père mort, les fils vous
retournent le champ
Deçà, delà, partout;
si bien qu'au bout de l'an
Il en rapporta davantage.
D'argent, point de caché.
Mais le Père fut sage
De leur montrer avant sa mort
Que le travail est un trésor.

JEAN DE LA FONTAINE
1621-1695

© Tous droits réservés. Les Publications Municipales Inc. – 1-877-553-1955

À LA MAIRIE

Michel Larochelle
Maire
Stéphane Bilodeau
Conseiller – district no. 1
Bertrand Martineau
Conseiller – district no. 2
Diane L. Gagnon
Conseillère – district no. 3
Simon Arsenault
Conseiller – district no. 4
Dominique Blanchette
Conseiller – district no. 5
Réjean Arsenault
Conseiller – district no. 6

Katherine Beaudoin
Directrice Générale et secrétaire-trésorière
directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca

Gabrielle Bergeron
Adjointe administrative
secadjoint@saint-christophe-darthabaska.ca

Jennifer Bradley
Inspectrice en bâtiment (lundi-mardi-mercredi)
permis@saint-christophe-darthabaska.ca

Yves Gosselin
Inspecteur de la voirie

Stéphane Proulx
Journalier à la voirie

Bureau municipal
418, avenue Pie-X
Saint-Christophe-d'Arthabaska
(QC) G6R 0M9
Tél.: **819-357-9031** / Fax: **819-357-9087**
www.saint-christophe-darthabaska.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et
de 13h à 16h30
Le vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales Inc.
Sans frais: 1-877-553-1955

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Christophien» est publié et distribué à tous les 4 mois.

Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués au plus tard une semaine avant le mois de la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et vos photos en fichiers séparés (JPG ou PDF) par courriel à:

secadjoint@saint-christophe-darthabaska.ca

POUR INFORMATIONS:
819-357-9031

RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Citoyennes et citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente le présent rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017.

L'exercice financier 2017 s'est soldé avec un surplus de 468 097 $ sur un budget approximatif de 2.7 M $. Les principales raisons de ce surplus sont, entre autres, le nombre important de factures de mutations immobilières (taxe de Bienvenue) générées suite aux transactions immobilières, ainsi que la réception d'un montant significatif de Recyc-Québec pour les années 2015 à 2017.

Au 31 décembre 2017, le total du surplus accumulé était de 1 886 554 $. Le surplus actuel fait en sorte que la municipalité se trouve dans une position financière avantageuse. Pour cette raison, les membres du conseil municipal ont donc ciblé des projets pour l'année 2018 où les surplus seront utilisés (voir la section blanche du présent document).

Finalement, vous trouverez, à titre informatif, les salaires des élus pour l'année 2017 (section grise).

En vous remerciant pour la confiance accordée envers les élus de la municipalité.

Michel Larochelle
Maire de la Municipalité de
Saint-Christophe d'Arthabaska

PROJETS À VENIR OÙ LES SURPLUS SERONT AFFECTÉS

Réfection 1re et 2e Avenue /
Subvention TECQ 155 000 $ /
Solde restant sera pris dans
le surplus accumulé

Réfection du Boulevard Bois-Francs /
Subvention AIRRL 262 728 $ /
Solde restant sera pris dans
le surplus accumulé

SALAIRES DES ÉLUS (2017)

Maire
Municipalité : 18 272,40 $ / année

Conseillers : 6 090,78 $ / année

***Ces montants comprennent la rémunération de base et les allocations de dépenses.

INFOS MUNICIPALES

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES VOLUMINEUX

Veuillez prendre note que l'enlèvement des déchets solides volumineux sera effectué le **18 septembre 2018.**

Vos déchets volumineux doivent être placés séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. De plus, ceux-ci doivent être déposés au chemin la veille. Conformément à la *Loi de la qualité de l'environnement*, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les mots « **DÉCHETS VOLUMINEUX** » signifient et comprennent les déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques (meublant la maison), tels que meubles, matelas, poêles, tapis et couvre-plancher (roulés) piscines hors-terre, branches (3 pieds et moins attachées, maximum de 3 paquets), accessoires électriques ou à essence (sans le moteur à essence). **À l'exclusion des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation (ex. : fenêtres avec ou sans cadrage, portes, bains, douches, armoires, toilettes), clôtures, bois, souches d'arbre, ainsi que tout liquide (ex. : peinture, gaz et autre). Suite au programme de Recyc-Québec, AUCUN PNEU n'est admis dans la collecte des déchets volumineux. Vous ne pouvez pas mettre de pneus dans les bacs de collectes régulières, vous devez les apporter dans un garage où se fait la vente de pneus.**

IMPORTANT- En vertu de la réglementation adoptée par le ministère de l'Environnement, les ***APPAREILS DOMESTIQUES DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION ne seront plus ramassés avec les déchets volumineux. Vous devrez les apporter vous-même à l'Écocentre situé au 370, de la Bulstrode à Victoriaville 819-758-8378.***

Pour votre information ! *Lors des cueillettes régulières, certaines matières ne sont pas acceptées dans les bacs parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles peuvent être déposées à l'écocentre et dans bien des cas, être revalorisées.

Vous pouvez venir y déposer (sans frais): Volume maximal permis 2m3 (des frais s'appliqueront si plus de 2m3):

- Matières organiques (herbes, feuilles, branches, terre, etc.)
- Mobilier intérieur et extérieur (divans, matelas, tables, etc.)
- Articles de cuisine (chaudrons, couteaux, poêlons, etc.)
- Petits et gros électroménagers* (grille-pains, malaxeurs, bouilloires, etc.)
- Appareils électroniques et électriques (télévision, ordinateurs, cellulaires, radios, etc.)
- Débris de construction* (bois, briques, métaux, asphalte, béton, toilettes, lavabos, etc.)
- Antigel
- Objets de métal
- Carton
- Huiles usées
- Objets de plastique (ex. jouets)
- Bombonne de propane

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

- **Du 1er avril au 30 novembre 2018** : du lundi au samedi de 7 h à 16 h 45.
- **Horaire hivernal** : du 1er au 31 décembre 2018 Mardi au samedi / 8 h à 16 h 45 (fermé de 12 h à 13 h)
- **Fermé** : pour la période des Fêtes les 25, 26 décembre 2018 et 2 janvier 2019

***Certains frais peuvent s'appliquer pour les matières suivantes :**

- Débris de construction : bardeaux d'asphalte, bois, métal, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.
- Électroménagers : Réfrigérateur, air conditionné, déshumidificateur, congélateur, thermopompe.

JOURNÉE NORMAND-MAURICE

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

LE SAMEDI 13 OCTOBRE 2018

La Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska participera à la Journée Normand-Maurice. C'est une collecte de porte-à-porte faite par des bénévoles où vous devez déposer vos R.D.D., en vrac ou dans des boîtes de carton, le samedi 13 octobre prochain entre 7 h et 9 h (matin) en bordure de la rue.

Les liquides doivent être dans leur contenant original fermé hermétiquement, bien identifié et en bonne condition.

Matières acceptées :

Peintures, teintures et vernis, huile à moteur et végétale, lampes fluocompactes, cellulaires, matériel informatique et périphérique, télévisions, goudron et petites piles.

Certains produits ne seront pas acceptés lors de la collecte porte-à-porte :

Dans un souci constant d'améliorer la Journée Normand-Maurice et d'assurer la sécurité des jeunes bénévoles, nous avons effectué quelques changements importants au niveau des matières acceptées lors des collectes porte-à-porte. Effectivement, certains RDD peuvent présenter un danger pour les bénévoles (acides et produits basiques tels que peroxyde, eau de javel, ammoniaque, chlore, poison visant l'extermination des animaux et parasites, pesticides, insecticides, herbicides, fongicides, algicides, solvants et produits de nettoyage à four et à tuyaux, etc.).

Pour cette catégorie de RDD chimiques, nous invitons les citoyens à les apporter à l'entreprise Laurentide Re-Source au 345, rue de la Bulstrode, Victoriaville. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Laurentide Re-Source au 1 888-758-5497.

C'est important d'y participer pour l'environnement!

RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Toujours dans un objectif de réduction des déchets, **l'Écocentre Gaudreau Environnement** est officiellement le **point de dépôt autorisé** pour accueillir les produits électroniques des citoyens ainsi que des entreprises de la MRC d'Arthabaska, et ce, **GRATUITEMENT.**

La ARPE (Association pour recyclage de produit électronique du Québec) est un organisme sans but lucratif qui a comme objectif de dévier 100 % de la matière électronique des sites d'enfouissement. Organisme créé par Recyc-Québec, la ARPE est en action pour mettre en place plusieurs points de dépôts partout au Québec et offrir la possibilité de se départir de vos produits électroniques gratuitement. Actuellement, si vous achetez un produit électronique, vous devez payer une taxe afin de faire recycler votre produit en fin de vie. Cette taxe finance en partie les points de dépôt pour éventuellement traiter la matière.

Pour information :
ARPE-Québec.
http://recyclermeselectroniques.ca

Le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tient à remercier Madame Francine Moreau, directrice générale, pour le travail et la motivation qui l'ont caractérisée, en plus, de son professionnalisme, sa loyauté et sa rigueur pendant ses trente années de service.

Durant toutes ces années, Madame Moreau a été l'une des forces motrices de la municipalité!

Tout le monde se souviendra de son énergie et de son dévouement.

MERCI FRANCINE ET BONNE RETRAITE!

COLLECTE SPÉCIALE DE SURPLUS DE FEUILLES

Il y aura **TROIS collectes spéciales de feuilles mortes les mardis 16 et 23 octobre ainsi que le 13 novembre 2018.**

NE PAS UTILISER DE SACS DE PLASTIQUE (NOIR, ORANGE, OXOBIODÉGRADABLES)

MERCI DE BIEN VOULOIR UTILISER LES SACS EN PAPIER OU COMPOSTABLES CERTIFIÉS

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE

En vertu du règlement de zonage municipal, il est permis d'installer **un maximum de 2 abris temporaires** pour automobile aux conditions suivantes :

1) **Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante**, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un maximum de deux abris temporaires conduisant ou servant au remisage d'automobile. **Hors de cette période, l'abri temporaire doit être enlevé au complet incluant la structure ;**

INFOS MUNICIPALES

2) Ces abris doivent être faits d'une charpente métallique tubulaire démontable fabriquée industriellement, recouverte d'un seul matériau approuvé et avoir une capacité portante permettant de résister aux accumulations de neige ;
3) Il doit être installé à une distance minimale d'un mètre cinquante (1,50 m) d'une borne-fontaine, du trottoir et de la ligne de terrain avant et à l'extérieur du triangle de visibilité ;
4) Il doit également être installé à une distance minimale de deux mètres (2 m) d'un fossé, de la bordure de la rue ou de la limite de l'asphalte de rue selon le cas ;
5) L'abri doit servir au stationnement d'un maximum de deux véhicules automobiles ;
6) La distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de terrain est d'un (1) mètre ;
7) La superficie maximale de l'ensemble des abris d'autos temporaires est limitée à 50 m2.

Veuillez noter que dorénavant, la Municipalité veillera à faire appliquer ce règlement sur tout son territoire. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 1000$. Pour des questions, vous référer au service de l'urbanisme 819-357-9031.

RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL

Nous vous rappelons que si vous avez l'intention de mettre des **balises** pour délimiter **votre terrain cet hiver,** ces balises doivent être placées à la limite de votre terrain et **non dans l'emprise de la rue.**

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de pousser la neige sur le chemin public.

SITE INTERNET

Vous pouvez toujours consulter le site internet de la Municipalité, voici l'adresse www.saint-christophe-darthabaska.ca

Vous y retrouverez des informations pertinentes concernant la Municipalité de Saint Christophe d'Arthabaska, dont le calendrier des collectes 2018, la programmation des loisirs, des Arts & Culture 2018-2019. De plus, vous pouvez imprimer les formulaires pour les demandes de permis de construction, rénovation ou autres.

Sur le site, vous pouvez aussi consulter le Répertoire des Entreprises de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska advenant le cas ou votre entreprise ne s'y retrouve pas et que vous seriez intéressé à la faire ajouter,

Veuillez communiquer au Centre Administratif, tél. : 819-357-9031 Il nous fera plaisir de prendre vos coordonnées.

SERVICE INCENDIE

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Pour votre information, voici les coordonnées de deux compagnies spécialisées dans le ramonage des cheminées. Nous vous rappelons qu'il est important de ramoner la cheminée de sa résidence au moins une fois par année.

- **Ramoneur Bois-Francs**
  Téléphone 819-795-5045
- **Les Services Hébert Cheminée**
  Téléphone 819-350-5760

Pour le ramonage et l'inspection de la cheminée, incluant la cueillette de la cendre à la base de la cheminée, vous devez vérifier les tarifs directement avec l'entrepreneur de votre choix.

NOS AÎNÉS

AVIS À NOS AÎNÉS(ES) --- SAVIEZ-VOUS QUE.... ?

Si vous êtes encore à la maison et désirez engager quelqu'un pour faire l'entretien intérieur ou extérieur de votre propriété vous pouvez demander :

BRIA, Coopérative de soutien à domicile
Tél. : 819-758-9265
651, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1T3

C'est une entreprise accréditée en économie sociale en aide domestique (EESAD) depuis mars 1998. La coopérative de travailleurs a pour mission, d'une part, de participer au soutien à domicile des gens en perte d'autonomie et, d'autre part, supporter ceux et celles dont les tâches ménagères sont devenues une corvée.

Services :

- **Entretien léger** (époussetage, aspirateur, plancher, salle de bain, etc.).
- Lessive, repassage, raccommodage ;
- Préparation des repas sans diète ;
- Faire les courses : supermarché, pharmacie, etc.
- **Grand Ménage** (lavage des murs, plafonds, fenêtres, etc.)
- **Maintenance** (entretien extérieur et menus travaux)

QUESTIONNAIRE POUR LES 50 ANS ET PLUS

Municipalité amie des aînés

DÉMARCHE AMIE DES AÎNÉS (MADA) AUX CITOYENS DE LA MRC D'ARTHABASKA

Vous êtes un citoyen ou une citoyenne de 50 ans et plus, la MRC d'Arthabaska vous invite à répondre à un court questionnaire entre le 20 septembre et le 10 octobre prochain. L'objectif de cette initiative est de vous permettre de vous exprimer sur les services actuellement offerts sur le territoire et ayant un impact au quotidien sur votre qualité de vie.

Pour y répondre, consultez le www.mon idee.ca ou procurez-vous une copie papier à votre bureau municipal. Dans ce cas, vous serez invité à déposer votre questionnaire rempli au même endroit.

Les personnes qui le désirent pourront participer à un tirage en s'identifiant à la fin du questionnaire. Deux prix seront alloués; un chèque-cadeau de 100 $ et un second de 50 $ dans des restaurants situés sur le territoire de la MRC, au choix des gagnants.

Cet exercice se déroulera dans le cadre de la démarche collective MADA-MRC en collaboration avec plusieurs municipalités de son territoire.

Merci de contribuer à la réflexion visant à soutenir votre milieu de vie!

Le département de développement des communautés - MRC d'Arthabaska

MRC d'Arthabaska

INVITATION À TOUS

NOUS VOUS INVITONS A PROFITER DES PARCS QUI ONT ÉTÉ AMÉNAGÉS POUR VOTRE MIEUX-ÊTRE / PETITS ET GRANDS

La revitalisation des parcs de la municipalité a permis l'aménagement de sentiers pédestre, d'espaces de repos en plus de l'installation de plusieurs modules de jeux permettant aux enfants de développer leur dextérité tout en créant des échanges entre les citoyens et maintenir le sentiment d'appartenance aux familles des différents quartiers.

Parc de la Famille (Plage Beauchesne)

- Modules de jeux avec glissade et balançoires;
- Carré de sable;
- Terrain de soccer.

Parc de l'Entraide (rue de l'Entraide)

Le parc est situé dans un milieu boisé, respectant l'écologie. L'endroit attire la faune locale et les usagers du parc peuvent ainsi observer des oiseaux et des chevreuils à l'occasion.

- Sentier de marche et arbres à fruits comestibles;
- Modules de jeux pour enfants et balançoires;
- Espace de repos (gazebo);
- Parcours cyclable aménagé pour les enfants de 12 ans et moins.

Parc Jimmy (rue Carolann)

Petits et grands apprécient grandement ce parc. Vous pouvez profiter des infrastructures suivantes :

- Équipements de jeux, tel qu'un module pour les 18 mois à 5 ans;
- Carré de sable, maisonnette pour enfants et balançoires pour tout-petits;
- Table à pique-nique avec toit;
- Tables à pique-nique sur le parcours de la halte piétonnière;
- Paniers de basketball.

Parc Léon-Couture (boul. Léon-Couture)

En plus des modules de jeux pour enfants, ce parc vous offre :

- Jeu de pétanque;
- Terrain de volleyball et de basketball;
- Patinoire;
- Modules d'exercices pour adultes;
- Parcours pédestre santé-multi;
- Jardin communautaire public.

MESSAGE IMPORTANT CONCERNANT NOS PARCS MUNICIPAUX

Pour avoir une Municipalité en santé, nous demandons la collaboration de tous les résidents et résidentes afin d'être vigilants et d'informer la municipalité au 819-357-9031 advenant le cas où vous seriez témoin d'actes de vandalisme sur les mobiliers des parcs municipaux, peu importe que ce soit une poubelle ou autre…. Merci de votre collaboration et nous vous invitons à profiter de vos parcs pour passer du temps en famille !!!

VOTRE MRC

PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA

L'entretien du préfiltre de votre fosse septique

Il est conseillé de procéder au nettoyage du préfiltre à tous les 6 mois pour un meilleur fonctionnement de la fosse. Voici la marche à suivre en quelques étapes seulement:

1. Sécurisez les lieux et assurez-vous d'avoir un boyau d'arrosage à proximité;
2. Ouvrez les deux couvercles de la fosse septique;
3. Retirez la cartouche filtrante (filtre) du préfiltre. Il est recommandé de porter des gants protecteurs lors de ces manipulations. Pour éviter que des particules en suspension migrent vers le champ d'épuration, la cartouche doit toujours rester au-dessus de la première ouverture de la fosse (compartiment des solides);
4. Avec un boyau d'arrosage, nettoyez les particules du filtre en laissant l'eau couler dans le premier compartiment de la fosse;
5. Remettez la cartouche en place et refermez les couvercles;
6. Cette opération simple permet de prolonger la durée utile de votre installation septique et d'accroître son efficacité*.

Une vidéo explicative est disponible au gesterra.ca/fosses sous la rubrique Questions et réponses.

Un programme de MRC d'Arthabaska

Géré par Gesterra

Opéré par GAUDREAU

Appel de candidatures auprès des jeunes de 14 à 18 ans
LA MRC D'ARTHABASKA SE DOTE D'UN CONSEIL JEUNESSE

Victoriaville, le 22 août 2018 – Soucieuse d'être toujours plus à l'écoute des jeunes et de leur offrir un rôle accru dans le développement régional, la MRC d'Arthabaska lance un appel de candidatures auprès des jeunes de 14 à 18 ans, résidents de l'une des 22 municipalités de la MRC d'Arthabaska, afin de former un premier Conseil jeunesse. Les personnes motivées à s'impliquer peuvent compléter le formulaire de candidature disponible en ligne (www.mrc-arthabaska.qc.ca) ou déposer leur candidature au bureau municipal ou encore au secrétariat d'une école participante d'ici le **25 septembre**.

« Le développement régional est une responsabilité collective qui mobilise l'ensemble des acteurs locaux. Du lot, les jeunes doivent occuper une place de choix, considérant qu'ils hériteront de notre région et bénéficieront, à titre de résidents, des retombées des décisions prises aujourd'hui. Pour ces raisons, la MRC d'Arthabaska offre à ses jeunes une opportunité de se faire entendre auprès du Conseil de la MRC tout en leur faisant vivre une expérience unique. » a indiqué le préfet de la MRC d'Arthabaska et le maire de Saint-Albert, M. Alain St-Pierre.

Le Conseil jeunesse sera composé d'une représentante ou d'un représentant par municipalité. Chacune d'entre elle analysera les candidatures et procédera au choix de leur représentant. « Le Conseil jeunesse permettra à nos jeunes de vivre une expérience hors du commun, de s'impliquer au sein de son milieu de vie et de toucher à l'environnement décisionnel. » a indiqué le maire de Sainte-Clotilde-de-Horton, M. Simon Boucher, élu responsable des questions jeunesse à la MRC.

Pour être éligible, il suffit d'avoir un intérêt pour la politique municipale et territoriale, être inscrit au niveau secondaire, être âgé entre 14 et 18 ans, demeurer sur le territoire de l'une des 22 municipalités de la MRC, être disponible pour participer à environ sept rencontres en soirée, entre novembre 2018 et juin 2019, accepter de consacrer du temps à consulter d'autres jeunes, à rencontrer son conseil municipal et à s'informer sur les sujets qui seront à l'étude au sein du Conseil jeunesse.

Cette initiative de la MRC d'Arthabaska est rendue possible grâce à la collaboration des acteurs et organismes jeunesse du territoire, ainsi que la Commission scolaire des Bois-Francs et le Collège Clarétain.

Rappelons que la MRC d'Arthabaska est devenue la toute première MRC reconnue Amie des enfants par le Carrefour Action municipale et famille en novembre dernier. Avec ses 22 municipalités elle représente près de 20 000 personnes âgées de moins de 25 ans, soit 27 % de la population de son territoire.

C'est toujours moins stressant lorsque l'on sait quoi faire!

APPRENEZ À SAUVER UNE VIE EN SEULEMENT 1 HEURE!

Formation gratuite

Atelier de 60 minutes qui traite de la reconnaissance et du traitement immédiat de :

- **Obstruction complète des voies respiratoires ;**
- **Arrêt cardio-respiratoire d'origine cardiaque RCR «Massage cardiaque» ;**
- **Arrêt cardio-respiratoire d'origine cardiaque RCR «Utilisation d'un DEA» ;**
- **Appel au 911;**
- **Allergie sévère (anaphylaxie);**
- **Position latérale de sécurité.**

Formation pour les citoyens de St-Christosphe-d'Arthabaska

Quand: mercredi 17 octobre

Heure: 19h

Où: Centre administratif (418, avenue Pie X)

Un DEA sera remis à la municipalité qui aura formé le plus de citoyens en % de sa population.

Valeur de 2 000$

Une initiative de

SERVICES DE FORMATION URGENCE BOIS-FRANCS INC.
UBF

Une collaboration de

MATÉRIEL MÉDICAL ET ORTHOPÉDIQUE
UBF

Inscription et informations

www.formationsubf.coop

L'ÉCOCENTRE

GRAND MÉNAGE ET DÉMÉNAGEMENT :
AVANT DE JETER, PENSEZ À DONNER!

POURQUOI? L'écocentre vous offre d'y déposer certaines matières qui ne sont pas acceptées dans le bac vert, car elles sont trop volumineuses. La plupart des matières sont revalorisées.
Adresse : 370, rue de la Bulstrode, Victoriaville.
Pour connaître l'horaire et les matières acceptées :
defi2lb.com/fr/trucs-et-astuces/ecocentre.

absolu.ca

DÉFI MINCEUR DEFI2LB.COM

gesterra.ca Consultez les calendriers de collecte.

GAUDREAU gesterra

DANNYCORMIER.com

SONIA LARRIVÉE (adjointe immobilière)

DIANE GUERARD (adjointe administrative)

RE/MAX Bois-Francs inc.
Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

Assurez-vous les services de Danny Cormier

À votre service depuis 16 ans!

À partir de 3%

*Communiquez avec moi pour plus de renseignements

DANNYCORMIER
Courtier immobilier agréé

500, Notre-Dame Est, Victoriaville G6P 4B5
Cell. : 819 350-9955
Bur. : 819 758-6441
dcormier@remaxbf.com